

# Pass'Création

## REGION CENTRE - VAL DE LOIRE

### Présentation du dispositif

Le Pass Création doit permettre la création-reprise d'entreprises qui soient viables (l'activité, l'organisation, le modèle économique... sont fiables), vivables (les conditions de mise en œuvre et leurs effets sont acceptables), pérennes (maintien de l'activité sur du long terme) et créent si possible de l'emploi.

Les demandes sont possibles jusqu'au 31/12/2022.

### Conditions d'attribution

#### A qui s'adresse le dispositif ?

##### — Entreprises éligibles

Pass Création est destiné à toutes les personnes désireuses de créer/reprendre une entreprise, ou de tester une activité, en région Centre Val de Loire.

Ce dispositif accorde la priorité aux personnes sans emploi ou rencontrant des difficultés pour s'insérer durablement dans l'emploi et pour lesquelles la création ou la reprise d'entreprise est un moyen d'accès, de maintien ou de retour à l'emploi. Une attention particulière est portée aux personnes issues de zones rurales ou de quartiers sensibles. Tous les secteurs d'activité sont acceptés.

#### Pour quel projet ?

##### — Présentation des projets

La participation au dispositif se fait sous réserve que

- le projet de création/reprise soit préétabli (pas d'émergence de projet) ;
- la personne puisse s'engager fortement et rapidement dans le dispositif ;
- que l'objectif représente son emploi principal ;
- que l'entreprise envisagée soit viable, vivable et pérenne.

#### Quelles sont les particularités ?

##### — Dépenses inéligibles

Les activités annexes, les compléments de rémunération ne sont pas l'objet du dispositif.

### Montant de l'aide

## De quel type d'aide s'agit-il ?

La gratuité des prestations est rendue possible grâce aux financements assurés par le Conseil Régional du Centre Val de Loire, de l'Europe (fonds FSE+) et d'AGEFIPH.

---

## Informations pratiques

### Quelle démarche à suivre ?

— Après de quel organisme ?

Plusieurs interlocuteurs sont disponibles :

Pour la création et la reprise d'entreprise : les BGE, les Chambres de Métiers et de l'Artisanat (CMA), les Chambres de Commerce et d'Industrie (CCI),

Pour la partie financière : France Active, l'Association pour le Droit à l'Initiative Économique (ADIE) et le Réseau Initiative,

Pour débiter un Pass Création : contacter prioritairement une BGE, une CCI ou une CMA.

---

## Critères complémentaires

- Publics visés par le dispositif
  - › Créateur
  - › Demandeur d'emploi
  - › Repreneur

---

## Organisme

### REGION CENTRE - VAL DE LOIRE

#### Région Centre-Val de Loire

- **Conseil Régional du Centre**  
9 rue Saint-Pierre Lentin  
45041 ORLÉANS CEDEX 1  
Téléphone : 02 38 70 30 30  
Télécopie : 02 38 70 31 18  
Web : [www.regioncentre.fr](http://www.regioncentre.fr)